



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
 Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
 E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

REMISE EN PLACE DES ÉCLAIRAGES DU PARC DES SPORTS ET LOISIRS ALEXIS VASTINE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.1111-4, L.2122-1, R. 2122-9-1 et L. 2172-3 du Code de la Commande publique,

VU la délibération N° 101-2022 du Conseil Municipal de la Commune de Pont-Audemer en date du 14 décembre 2022 portant délégation au Maire concernant la passation des marchés publics,

CONSIDÉRANT la nécessité de faire appel à la société SPIE CITYNETWORK pour la remise en place des mats d'éclairages sur le Parc des Sports et Loisirs Alexis Vastine à Pont-Audemer suite à la réalisation des terrains synthétiques,

CONSIDÉRANT que la société SPIE CITYNETWORK fait partie des prestataires attributaires du marché public de performance énergétique du parc d'éclairage public mais que ce type de prestation ne rentrent pas dans les clauses du marché,

CONSIDÉRANT que la société SPIE CITYNETWORK fait partie des prestataires attributaires du marché public de réalisation des terrains synthétiques,

Le Maire,

DÉCIDE de signer le devis N° A25D.TDA.137 indice A, émis le 1/10/2025, par la société SPIE CITYNEWORK sis 6, rue Fructidor - TSA 20028 93484 SAINT-OUEN-SUR-SEINE CEDEX, pour la remise en place des mats d'éclairages sur le Parc des Sports et Loisirs Alexis Vastine à Pont-Audemer suite à la réalisation des terrains synthétiques.

Le règlement de la facture se fera dans les 30 jours après émission.

Un acompte de 30% du montant TTC du devis remboursable entre 65 et 80% d'avancement des prestations.

La facturation sera mensuelle.

Le montant total de la mission est de 20 557.76 € H.T.

Fait à Pont-Audemer, le 2 décembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

Christophe CANTLOUP

